



COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2024

Convocation : 29/11/2024

Affichage liste délibérations : 06/12/2024

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT :** Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 31 **SECRÉTAIRE :** Madame FERNANDES

L'an deux mille vingt quatre, le cinq décembre à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabih LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Yamina KAHOUL

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Monsieur Jean-Pierre GUENON a donné procuration à Madame Dalila ALLALI

Madame Nathalie BODARD a donné procuration à Monsieur Fabrice RIVA

Madame Dounia MEFTAH a donné procuration à Madame Zafer DEMIRAL

ABSENT

Madame Edwige MOIOLI

DEL20241205_32

MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS

RAPPORTEUR : Laurence FRETY

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 313-1 qui précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;



Vu l'avis favorable à l'unanimité du collège employeur ainsi que l'absence de contestation des représentants du personnel rendu lors du comité social territorial du 25 novembre 2024

Il est proposé de modifier le tableau des emplois et des effectifs comme suit :

1ère partie : création d'emplois :

Pour accompagner l'évolution des missions des services municipaux, il est nécessaire de créer les emplois suivants :

<u>Direction</u>	<u>Emploi</u>	<u>Cadre d'emplois</u>	<u>Temps de travail</u>
Direction générale	Conseiller prévention	Attaché (cat. A)	Temps complet
Sports et vie associative	Chargé de missions transversales	Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (cat. B)	Temps complet

2ème partie : évolutions d'emplois dans le cadre de recrutements et de mobilités interne :

Pour adapter le tableau des emplois et des effectifs en fonction des décisions prises en matière de recrutement/mobilité interne et de réorganisation des services, il est nécessaire de procéder aux modifications suivantes :

<u>Direction</u> : Politique de la ville et renouvellement urbain	<u>Intitulé du poste</u> : Directeur adjoint	<u>Intitulé du poste à venir</u> : Agent de développement territorial
	<u>Cadre d'emplois</u> : Attaché (cat. A)	<u>Cadre d'emplois</u> : Rédacteur (cat. B) et Attaché (cat. A)
	<u>Temps de travail</u> : Temps complet	<u>Temps de travail</u> : Temps complet
<u>Direction</u> : Prévention médiation sécurité	<u>Intitulé du poste</u> : Responsable CLSPD médiation	<u>Intitulé du poste</u> : Responsable CLSPD médiation
<u>Service</u> : Médiation	<u>Cadre d'emplois</u> : Rédacteur (cat. B)	<u>Cadre d'emplois à venir</u> : Rédacteur et animateur (cat. B)



	<p><u>Temps de travail :</u> Temps complet</p>	<p><u>Temps de travail :</u> Temps complet</p>
<p><u>Direction :</u> Sports et vie associative</p> <p><u>Service :</u> Équipements sportifs</p>	<p><u>Intitulé du poste :</u> Responsable des équipements sportifs</p> <p><u>Cadre d'emplois :</u> Attaché (cat. A) Rédacteur (cat. B) Animateur (cat. B)</p> <p><u>Temps de travail :</u> Temps complet</p>	<p><u>Intitulé du poste :</u> Responsable des équipements sportifs :</p> <p><u>Cadre d'emplois à venir :</u> Attaché (cat. A) et Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (cat. B)</p> <p><u>Temps de travail :</u> Temps complet</p>
<p><u>Direction :</u> Direction Générale</p>	<p><u>Intitulé du poste :</u> Chargé de mission projet de territoire et démocratie locale</p> <p><u>Cadre d'emplois :</u> Attaché (cat.A)</p> <p><u>Temps de travail :</u> temps complet</p>	<p><u>Intitulé du poste à venir :</u> Chargé de mission voirie – relation usagers</p> <p><u>Cadre d'emplois à venir :</u> Ingénieur (cat.A)</p> <p><u>Temps de travail :</u> Temps complet</p>

3ème partie : Ouverture d'emploi permanent aux contractuels

Eu égard aux besoins du service, à la nature des fonctions occupées, et pour faire face à des difficultés rencontrées pour recruter des fonctionnaires sur certains emplois permanents déjà créés, il est proposé d'ouvrir aux contractuels sur la base de l'article L 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, l'emploi suivant :

Intitulé du poste	Date de création du poste
Instructeur urbanisme	Délibération n° 14 du 3 juin 2019
Chargée de développement culturel	Délibération n° 30 du 8 février 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

28 VOIX POUR

4 ABSTENTIONS

Monsieur RIVA ; Madame BODARD ; Monsieur
HAOUES ; Monsieur YOUSFI

2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE Monsieur SEMARI ; Madame BRAHMI

DÉCIDE

- D'APPROUVER les modifications du tableau des effectifs et des emplois présentées ;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance,

Isabelle FERNANDES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.